

# Le Syndicaliste

**FO** la force syndicale **DGFIP**

Supplément au Syndicaliste FO-DGFIP N2 - Circulaire N° du 23 Avril 2010

P1 : C.R.P.  
P2 : Carte des implantations

## LA SUPPRESSION DES CENTRES REGIONAUX DES PENSIONS N'A D'AUTRE BUT QUE LA SUPPRESSION D'EMPLOIS

Dès début 2009, et en votant contre le projet de création du Service des Retraites de l'Etat, le Syndicat F.O.-DGFIP dénonçait le projet de réforme de la gestion des pensions de l'Etat, dont le but essentiel est la suppression de 1200 emplois dans tous les ministères, dont au moins 300 à la DGFIP.

Un an plus tard, les faits se confirment, même si le projet de suppression de Centres Régionaux de Pensions (CRP) comme les travaux du logiciel NEPTUNE du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) ont été maintes fois retardés.

Une liste des CRP supprimés a fini pas être communiquée aux syndicats après bien sûr que des informations aient « fuité » ici ou là au cours des derniers mois. C'est une technique de dialogue social déplorable qui devient une habitude dans cette Direction Générale.

**Dans les CRP supprimés**, les agents, après avoir subis de longs mois de rumeurs et contre rumeurs sur l'avenir de leur site, se retrouvent à nouveau dans une situation déstabilisante puisqu'ils attendent un calendrier du transfert dont la diffusion est promise pour fin avril 2010.

L'Administration doit pourtant, ce qui apparaît comme la moindre des choses,

- leur donner rapidement une vision sur la date couperet et sur la chronologie des opérations de transfert qui devront s'étaler sur 12 mois. Il n'est pas acceptable que certaines directions locales inquiètent de plus en plus fortement les agents sur les possibilités de prendre leurs congés compte tenu de la forte charge de travail prévue pour préparer et réaliser le transfert des données.

- annoncer les différentes possibilités d'affectation en surnombre sur la résidence

- mettre en place, en avance de phase, des plans sérieux de formation aux nouvelles missions que ces agents vont devoir découvrir.

Enfin, bien que très peu d'agents soient intéressés, l'Administration doit présenter dans quelles conditions matérielles et financières ils pourront rejoindre un nouveau CRP.

**Dans les CRP qui, pour l'instant, sont maintenus**, les agents veulent connaître dès maintenant si les postes qui seront transférés seront réellement pourvus, car la réduction du nombre de mutations et l'importance des départs en retraites à venir les inquiètent. Beaucoup des agents en postes dans ces CRP considèrent qu'ils ne pourront pas faire face à la montée en charge.

La Direction Générale doit rester consciente que les agents n'accepteront pas la spécialisation à outrance des activités. Elle se trompe si elle pense endormir les personnels en répartissant temporairement l'accueil téléphonique sur Bordeaux et Rennes, puis en prévoyant une seconde phase sur un seul site qui ne ferait que cela.

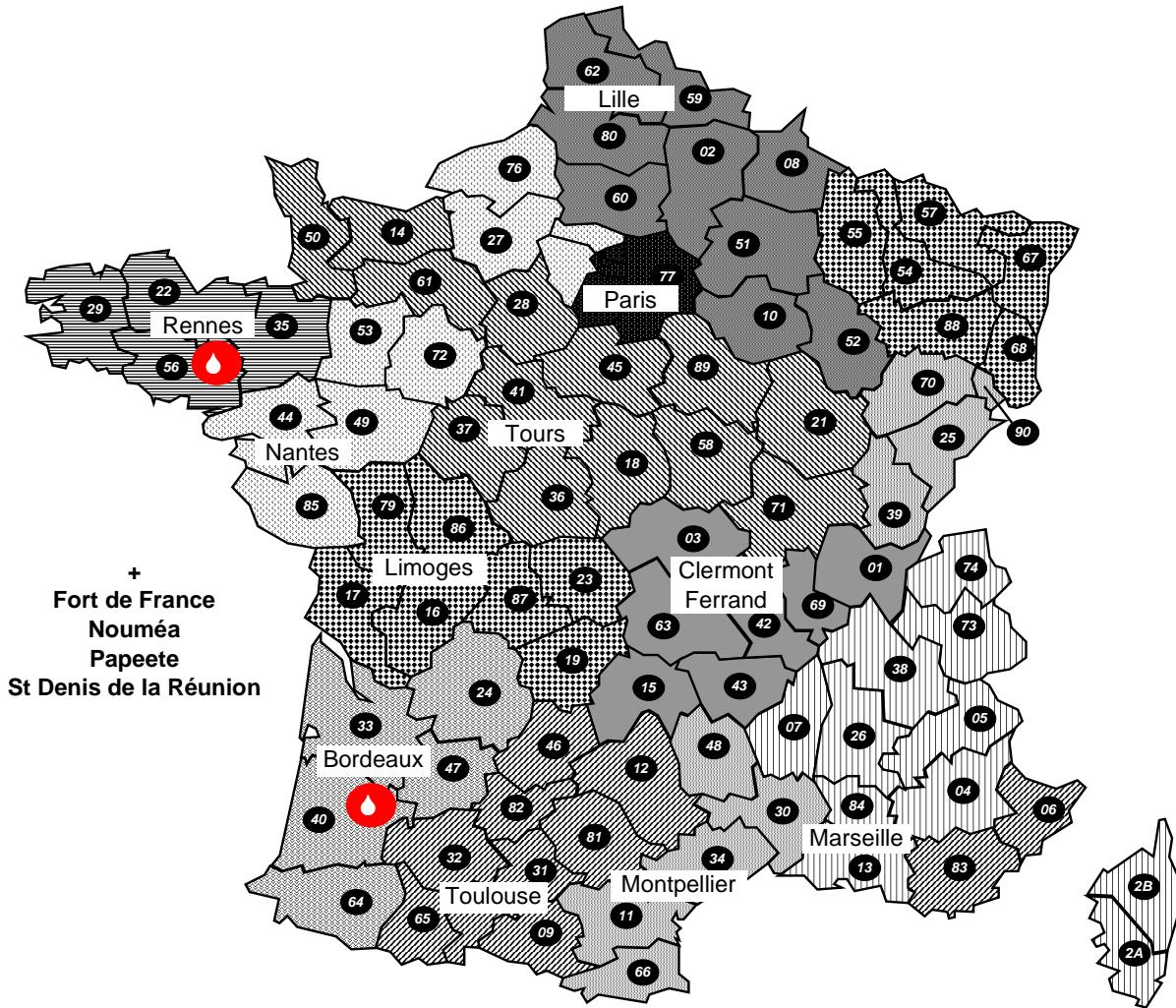
F.O.-DGFIP n'accepte pas qu'à moyen terme chaque CRP soit spécialisé sur une tâche unique.

Depuis le début de cette réforme des pensions, l'Administration avance masquée. La DGFIP, malgré les demandes répétées du Syndicat, refuse toujours de donner le détail de la répartition des suppressions d'emplois entre le Service de Retraites de l'Etat (SRE) et les CRP.

✍

Enfin ce combat pour préserver les conditions de travail des agents des Services des pensions se fait aussi dans l'intérêt des pensionnés, et il s'inscrit dans la lutte qui doit être menée pour préserver le régime des pensions de retraite de fonctionnaires. Car la remise en cause de la retraite des fonctionnaires aura des conséquences sur les structures administratives chargées d'en assurer la gestion.

PROJET D'IMPLANTATION DES CENTRES DE GESTION RETRAITE



- Toulouse Centre de gestion de service retraite proposé
- Service d'accueil téléphonique
- Ressort géographique du centre de gestion

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques  
45-47, rue des PETITES ÉCURIES 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr) - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>  
C.P.P.P. 0514 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN